

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 11/09/2015
- Date d'affichage : 11/09/2015

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

L'an deux mil quinze, le dix sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Serge ALLAIRE, Céline BERLEMONT, Eric BERTRAND, Sylvain CARDON, Ludovic DUHENNOIS, Isabelle DURUSSEL, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Christian LECLERE, Jean-Claude LESUEUR, Daniel LORGNET, Hervé MORVAN.

Etaient absents : Brigitte CUGNET-WATTELET qui a donné pouvoir à Hervé MORVAN, Emilie MAUCLET et Isabelle DURUSSEL.

Madame Céline BERLEMONT a été nommée secrétaire de séance.

Les conseillers ont reçu chacun le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2015 ; il a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2015/48 : CONTRAT DE LOCATION DES BARNUMS (Rapporteur : Hervé MORVAN)

La commune a acquis deux barnums de 12m x 6m il y a trois mois. Selon des demandes des associations de la commune, il pourrait être envisagé de leur prêter. Afin d'éviter tous problèmes liés à la location, une procédure de contrat de prêt est proposé. De plus, le contrat précise les conditions d'utilisation et de manipulation de ce matériel qui est assez complexe.

La location de ce type de matériel sera gratuite pour les associations domiciliées sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,
Vu l'avis de la commission Finances du 10/09/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le contrat de prêt à titre gracieux pour les associations dont le siège social est domicilié sur la commune.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Le contrat est annexé à la présente délibération.

DELIBERATION 2015/49 : ACQUISITION D'UN CAMION D'OCCASION POUR LES SERVICES TECHNIQUES (Rapporteur : Sylvain CARDON)

Afin de faciliter les déplacements du personnel des agents des services techniques, il est envisagé d'acquérir un camion d'occasion. Actuellement, le personnel ne se déplace qu'en tracteur pour intervenir sur l'ensemble de la commune. En cas de besoin, il est difficile de se rendre à la déchetterie la plus proche, d'aller chercher du matériel ou des produits commandés. Ce camion permettrait de rendre leur travail plus efficient.

Une offre de vente d'un camion (type camionnette) d'occasion a été faite à la commune par son propriétaire actuel Stéphane BERLEMONT.

Une fiche descriptive du camion est présentée aux conseillers. Son coût est de 3 000€. C'est un Peugeot Boxer avec galerie et crochet d'attelage dont la première immatriculation date du 19/05/2005. Le kilométrage au compteur est de 261 168.

Madame Céline BERLEMONT est invité à ne pas participer au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Sylvain CARDON,
Vu l'avis de la commission Finances du 10/09/2015,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'un véhicule type camionnette Peugeot Boxer au propriétaire actuel Monsieur Stéphane BERLEMONT pour un coût de 3 000€.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/50 : AUTORISATION DE LA PRESENTATION DE LA DEMANDE DE VALIDATION DU DOSSIER ADAP (Rapporteur : Hervé MORVAN)

L'agenda d'accessibilité programmé (ADAP) des bâtiments publics est à fournir avant le 27 septembre prochain. Dans la mesure où la mairie, l'ancien cimetière, l'école et l'église ne sont pas aux normes d'accessibilité, il faut prévoir un échéancier des travaux : c'est cet agenda programmé d'accessibilité. Des études, devis sont à prévoir dans un premier temps. Puis il faudra envisager les travaux selon un échéancier prévisionnel. Ce dossier ainsi constitué sera à envoyer à la préfecture.

D'autre part la salle polyvalente et le nouveau cimetière Les Ecourtieux sont déjà aux normes. Une attestation devra être fournie pour chaque Etablissement Recevant du Public (ERP) ou Installations Ouvertes Public (IOP).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 10/09/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à déposer une demande de validation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) pour la mairie, l'ancien cimetière, l'école et l'église.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les attestations d'accessibilité de la salle polyvalente et du nouveau cimetière les Ecourtieux.

DELIBERATION 2015/51 : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME PENON RUE DES VIGNES BLANCHES (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Le terrain est situé à l'angle de la rue des Vignes Blanches et le Chemin des Bouteillers cadastré section A numéro 1078 d'une superficie de 116m². L'acquisition de ce terrain serait envisagée pour aménager une aire de stationnement paysagée.

Les propriétaires, Monsieur et Madame PENON habitant 100 rue des Matinnoix, sont prêts à céder ce terrain à l'euro symbolique.

La commune sera chargée de prendre en charge les dépenses afférentes à cette affaire (notamment l'acte notarié).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Vu l'avis de la commission Finances du 10/09/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'un terrain sur la commune cadastré section A numéro 1078 d'une superficie de 116m² dont le propriétaire est Monsieur et Madame PENON pour un coût d'un euro symbolique.

DECIDE de prendre à notre charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/52 : VALIDATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015 (PEDT) (Rapporteur : Ludovic LAME)

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un pré-requis pour l'obtention du fonds de soutien au développement des activités périscolaires qui est de 50€ par élève. Il consiste à préciser les moyens mis en place pour l'organisation des

Temps d'Activités Périscolaires (TAP). La généralisation de ces PEDT permettrait aux communes de conserver de manière pérenne l'aide de l'Etat dans ce domaine.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Ludovic LAME,
Vu l'avis de la commission Finances du 10/09/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le Projet Educatif Territorial 2015 comme présenté. Le projet est annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/53 : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Monsieur le Maire expose sa rencontre avec un représentant de la CAF qui finance une partie des dépenses liées à la garderie. La cantine n'est pas prévue par ce système.

En effet, le contrat enfance-jeunesse a pour principe de développer les modes d'accueil des enfants de moins de 18 ans surtout sur des territoires les moins couverts en matière de services dédiés à l'enfance et à la jeunesse. C'est un contrat d'objectif et de cofinancement passé entre la CAF et la commune pour une durée de 4 ans et renouvelable par reconduction expresse.

La CAF peut prendre en charge en partie notre prestation accueil périscolaire, de la garderie et de la pause méridienne selon la réglementation Jeunesse et Sport. Ce financement pourrait se faire à hauteur de 6 000€ (estimation CAF) pour une année civile à la condition de respecter nos engagements qui sont de remplir une fréquentation d'au moins 60%. Si la fréquentation baisse, les financements seront moindres.

Le barème de la CAF sera appliqué aux parents c'est-à-dire que les tarifs de la garderie seront plus intéressants pour les parents aux revenus plus modestes. Ceci risque de diminuer d'autant les recettes de cette prestation pour la commune.

Il faut savoir que ce contrat est déjà en cours sur les communes de l'Agglomération qui ont souhaité en bénéficier. Nous proposons de renouveler pour quatre ans (année 2015-2016-2017-2018) le contrat en cours avec la CAF.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par,
Vu l'avis de la commission Finances du 10/09/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour quatre ans de 2015 à 2018.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/54 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE COURS DE MUSIQUE POUR LES TAP PAR UN BENEVOLE (Rapporteur : Bernadette BLANCHARD)

Du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016, dans le cadre des TAP au sein de l'école, un intervenant bénévole Monsieur Fabien LEFEVRE a accepté de faire de l'initiation à la musique auprès des élèves de l'école.

Cette prestation ne sera pas soumise à rémunération de la part de la commune ni à contribution de la part des parents d'élèves participants.

Du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016, l'initiation à la musique aura lieu chaque semaine scolaire les mardis de 15h30 à 16h30.

Cet intervenant sera considéré comme un collaborateur occasionnel bénévole et sera prise en charge par l'assurance de la mairie.

M. le maire reste le supérieur hiérarchique.

La signature d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole vous est proposée.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 10/09/2015,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole pour l'initiation à la musique dans le cadre des TAP du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016 pour une séance chaque semaine scolaire les mardis de 15h30 à 16h30.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/55 : ANNEXE AU REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE - CHARTE DU PERMIS A POINT (Rapporteurs : Bernadette BLANCHARD et Céline BERLEMONT)

Nous avons pu nous rendre compte depuis quelques temps que des élèves perturbent le service de la cantine et de la garderie. Afin de proposer une solution proportionnée aux perturbations, il est envisagé de réaliser un permis à point pour chaque enfant inscrit à la cantine et à la garderie. Tout d'abord une charte doit préciser les conditions d'utilisation du permis à point.

Ensuite chaque enfant aura son permis à point qui comptera 30 points en début d'année. Il sera conservé auprès du personnel de la mairie. En cas d'indiscipline, des points seront retirés puis la signature des parents devra être obtenue pour avaliser la perte des points. Un rendez-vous pourra être pris pour expliquer les problèmes observés au sein des services de la mairie. Un système de récupération de point est prévu.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD et Céline BERLEMONT,
Vu l'avis de la commission scolaire et périscolaire,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'annexer au règlement intérieur une charte des règles de vie avec permis à 30 points.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Les documents sont annexés à la présente délibération.

DELIBERATION 2015/56 : CONTRAT AVENIR DE L'ECOLE - MODIFICATION (Rapporteur : Bernadette BLANCHARD)

Le renouvellement du contrat avenir de l'école a été validé par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2015. Or il s'avère que ce contrat avait pour échéance le 1^{er} septembre 2015 inclus et non le 31 août 2015 comme spécifié sur la délibération. Une modification est donc nécessaire sur la durée du contrat avenir de l'école.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification de la durée du contrat avenir de l'école renouvelé pour deux ans à partir du 2 septembre 2015. Un avenant au contrat sera donc établi.

Les autres points demeurent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2015/57 : AUTORISATION D'EMPRUNT RELAIS FCTVA (Rapporteur : Christian LECLERE)

Pour cette année, nous avons une proposition pour obtenir plus de trésorerie par l'emprunt relais FCTVA que vient de mettre en place la caisse des dépôts et consignations au taux de 0% et zéro commission.

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Monsieur le Maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes : **Le montant maximum du prêt est de 52 890 €. La Durée d'amortissement du prêt est de 15 mois. Les dates des échéances en capital de**

chaque Ligne du prêt sont pour la Ligne 1 du Prêt (soit 50%) en décembre 2016 et pour la ligne 2 du Prêt (soit 50%) en avril 2017. Le Taux d'intérêt actuariel annuel est 0 %. L'Amortissement est in fine. La Typologie Gissler est 1A.

Il vous est proposé de voter à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Christian LECLERE,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 10/09/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat vues ci-dessus.

DELIBERATION 2015/58 : DECISION MODIFICATIVE N°3 (Rapporteur : Christian LECLERE)

Au budget, il était prévu des crédits pour les travaux de la rue des Vignes Blanches. Or il reste à solder un reliquat de l'étude du géomètre pour les reprises d'alignement et des travaux supplémentaires liés aux démarches auprès des notaires soit 2 790€.

De plus, en 2014, nous avons eu un chèque impayé dont le bénéficiaire n'a pas pu être retrouvé. Le Trésor public nous demande de faire un recouvrement de 263,25€. Il vous est proposé de prévoir en fonctionnement une somme de 264,00€ sur le compte 673 : titres annulés sur exercices antérieurs.

Il vous est donc proposé de faire une décision modificative en section d'investissement dans l'opération liée aux travaux de la rue des Vignes Blanches et en fonctionnement.

Elle se traduit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Chapitre-Article	montant	Opération - Compte	montant
Crédit à ouvrir	673 - titres annulés sur exercices antérieurs	+ 264,00€	2015-01- Travaux Vignes Blanches – 2031 installations, matériels et outillages techniques en cours	+ 2 790,00€
Crédit à réduire	022 - dépenses imprévues	- 264,00€	98 - Travaux de voirie - 2152 installations de voirie	- 2 790,00€

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Christian LECLERE,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser la décision modificative N°3 comme ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/59 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ESPACE JEAN LEGENDRE DE COMPIEGNE –ITINERAIRE EN PAYS D'OISE 2015-2016 (Rapporteur : Ludovic DUHENNOIS)

Dans le cadre de la convention avec l'Espace Jean Legendre afin de planifier les actions culturelles du dispositif de l'itinérance en Pays de l'Oise 2015-2016, il vous est proposé de renouveler cette convention entre les communes des quatre coteaux (Jaux, Le Meux, Armancourt et Jonquières).

De plus, un référent peut être choisi pour assurer un point de vente, percevoir les recettes et tenir à jour un document partagé en ligne au fur et à mesure des recettes perçues du spectacle organisé sur la commune par l'Espace Jean Legendre.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Ludovic DUHENNOIS,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Espace Jean Legendre pour le dispositif Itinérance en Pays d'Oise 2015-2016.

DECIDE de nommer Bernadette Blanchard comme référent.

DELIBERATION 2015/60 : CONVENTION PASS PERMIS CITOYEN AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
(Rapporteur : Serge ALLAIRE)

Par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du Pass Permis Citoyen. Jusqu'à présent, le Conseil Départemental accordait une aide de 400€ aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600€ pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association. Dans la mesure où nos besoins sont plutôt dans l'entretien des bâtiments et les espaces verts, il est envisagé de proposer une intervention dans ces domaines.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Serge ALLAIRE,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, un vote contre et douze votes pour,

DONNE un avis favorable à la participation de la commune au dispositif

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/61 : INSCRIPTION DE PAUL VILCOT AU MONUMENT AUX MORTS (Rapporteur : Ludovic LAME)

Pour inscrire au monument aux morts un individu il faut retrouver une mention « mort pour la France » sur son acte de décès.

Après avoir fait des recherches Monsieur LAME a fourni l'acte de décès portant la mention. Il est décédé au front pendant la Deuxième Guerre Mondiale 1939-1945.

Il faut savoir que Paul VILCOT est déjà inscrit sur le Monument aux morts de Jaux car c'est son dernier domicile connu avant sa mort. De plus, il est né à Armancourt le 26 mars 1918 et a donc également la possibilité d'être inscrit sur le monument aux morts de la commune.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Ludovic LAME,
Vu l'avis de la commission Finances du 10/09/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, deux abstentions et onze votes pour,

DECIDE d'inscrire Paul VILCOT au monument aux morts de la commune.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Chaque conseiller a reçu un exemplaire des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'arrêt des tarifs réglementés de gaz et d'électricité, la commune passe un contrat avec la Société de Gaz GAZPROM et d'électricité PROXELIA retenu dans le cadre du marché du Syndicat d'Electricité de la Zone Est de l'Oise. Les contrats sont identiques à l'appel d'offres effectués par le SEZEO. Armancourt signe seul car nous avons été oubliés dans l'appel d'offres. La signature est prévu pour lundi 21 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

2015/48	Contrat de location des barnums
2015/49	Acquisition d'un camion d'occasion pour les services techniques
2015/50	Autorisation de la présentation de la demande de validation du dossier ADAP
2015/51	Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame PENON rue des Vignes Blanches
2015/52	Validation du Projet Educatif Territorial 2015 (PEDT)
2015/53	Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
2015/54	Convention pour l'organisation de cours de musique pour les TAP par un bénévole
2015/55	Annexe au règlement de la cantine et de la garderie - Charte du permis à point
2015/56	Contrat avenir de l'école - modification
2015/57	Autorisation d'emprunt relais FCTVA
2015/58	Décision Modificative n°3
2015/59	Signature de la convention avec l'Espace Jean Legendre de Compiègne –Itinéraire en pays d'Oise 2015-2016
2015/60	Convention Pass Permis Citoyen avec le Conseil Départemental
2015/61	Inscription de Paul VILCOT au monument aux morts

Le Maire,
Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge		HEMERYCK Gérard	
BERLEMONT Céline		LAME Ludovic	
BLANCHARD Bernadette		LECLERE Christian	
CARDON Sylvain		LESUEUR Jean-Claude	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LORGNET Daniel	
DUHENNOIS Ludovic		MORVAN Hervé	
DURUSSEL Isabelle		ROBILLARD Emilie	